

Préavis municipal no 24-2013 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 370'000.- pour financer la réfection complète de la route des Biolettes sur le territoire de la commune de Cugy.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 24-2013 sollicitant l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 370'000.- (trois cent septante mille) pour financer la réfection de la route des Biolettes, ainsi que la pose d'un collecteur et d'un tube pour l'éclairage public le long de la dite route.

1. Situation actuelle

De construction ancienne, la route des Biolettes se trouve dans un état de dégradation avancé ; elle ne garantit plus la sécurité des usagers. Malgré des réfections partielles, la chaussée a continué à se déformer ; elle n'a pas résisté à deux derniers hivers particulièrement rigoureux. En effet, après de nombreuses précipitations, une longue période de gel a fait son apparition, ce qui a eu pour effet de faire éclater le revêtement de la route.

Ce tronçon de route permet l'accès à la déchetterie de Cugy et de nombreux automobilistes l'utilisent pour transiter entre les deux villages ; ils évitent ainsi la traversée de Cugy. Nous pouvons constater que la partie propriété de la commune de Morrens est en meilleur état que le tronçon appartenant à la commune de Cugy. L'eau s'écoule naturellement dans les champs en contre bas de la chaussée, ce qui n'est pas le cas sur notre portion, où, à chaque pluie, des grandes flaques se forment dans la cuvette avant le chemin du Couchant.

2. Projet

Le bureau Courdesse & Associés, ingénieurs et géomètres à Echallens, a été mandaté pour établir le projet.

Vu l'urgence de remettre la route en état, la Municipalité a opté pour des travaux ne modifiant pas le gabarit de la chaussée.

Soucieux de la sécurité des piétons et des usagers à mobilité douce l'Exécutif étudiera les mesures opportunes pour réduire les risques inhérents à leur cohabitation avec des véhicules (création d'un cheminement, pose de ralentisseurs, par exemple).

La longueur du tronçon à remettre en état est d'environ 300m, selon le plan en annexe.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Encaissement de la chaussée qui sera refait entièrement, de même que la surface de roulement.
- Dégrappage et évacuation de l'enrobé existant, qui semble présenter un peu de matière polluée de type HAP. (Hydrocarbures aromatiques polycycliques).
- Construction d'une fondation de 40 cm en grave sur environ 6 mètres de large (1 mètre plus large d'un côté pour un cheminement en bord de chaussée).
- Construction d'un collecteur de récolte des eaux de surface sur l'entier de la réfection, pose de 5 grilles d'évacuation et raccordement au collecteur des eaux claires existant.
- Pose d'un conduit pour l'éclairage public (en attente) ainsi que 6 socles.
- Pose d'un revêtement de 17 cm d'épaisseur en 2 couches.

L'idée première était d'effectuer la réfection complète de la route des Biolettes, y compris le tronçon se trouvant sur la commune de Morrens. Pour ce faire la Municipalité de Morrens a été approchée ; une réunion entre les deux Municipaux concernés a eu lieu.

La Municipalité de Morrens nous a fait part de ses réflexions ; elle considère que la route est encore en état convenable et qu'il n'y pas d'urgence à effectuer une réfection de la chaussée. Aucun montant n'a été prévu au budget de cette année.

3. Coûts

Le coût du projet comprend, outre les travaux de génie civil et les travaux de pose du collecteur des eaux de surface, les travaux d'étude et d'exécution, la mise en soumission, les plans, les relevés, la direction des travaux, la mise à jour des plans des travaux exécutés et le contrôle des coûts.

Ces montants sont calculés sur la base du devis établi par le bureau Courdesse & Associés Ingénieurs géomètres SA (CAIG SA).

Estimation des coûts	Prix TTC
Génie civil (évacuation, fondation, revêtement, canalisation d'eaux claires, tube pour éclairage public)	320'000.00
Eclairage public (mâts, raccordement)	20'000.00
Honoraires CAIG SA TTC	13'000.00
TOTAL	353'000.00
Divers imprévus 5%	17'000.00
Total des travaux	370'000.00

3.1 Coûts à charge du budget de fonctionnement

Les travaux du présent préavis seront amortis sur 20 ans. Les charges d'investissement peuvent être estimées comme suit :

- Amortissement annuel de l'investissement : Fr. 18'500.-
- Intérêt moyen annuel estimé à 2,07% : Fr. 3'850.-
- Total de la charge annuelle moyenne au budget : Fr. 22'350.-

L'entretien de cette route est déjà effectué par nos collaborateurs ; il fait partie intégrante du budget

4. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

- vu le préavis municipal n° 24 - 2013;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce projet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour;

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le préavis,
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr 370'000.- pour la réfection de la route des Biolettes, ainsi que la pose d'un collecteur et d'un tube pour l'éclairage public le long de la dite route,
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt selon les liquidités à disposition,
- d'amortir les dépenses relatives sur 20 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 13 mai 2013.

La Municipalité

Annexe : - plan de situation

COMMUNE DE CUGY

ROUTE DES BIOLETTES

ETUDE D'AMENAGEMENT



Echallens, le 13 mars 2013



COURDESSE & ASSOCIÉS
Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jomini-van Buel SA

Praz-Palud 7 - CP 191 - 1040 Echallens
Tel 021 886 22 44 - Fax 021 886 22 47
echallens@courdesse-associes.ch
www.courdesse-associes.ch